POURQUOI PARTICIPER ?

- Accuellir un jeune : offrez une première expérience ou une occasion de réintégrer le marché du travail;
- Développer son potentiel : le participant a acquis des compétences travaillées lors de la Phase 1 du programme;
- Être accompagné : vous n'êtes pas seul. L'équipe du CJE Roussillon assure le suivi tout au long de l'expérience.
- Bénéficier d'une contribution salariale : une aide financière est prévue pour l'employeur afin de soutenir l'intégration du participant;

CONTRIBUEZ À BÂTIR LA RELÈVE

CAP vers l'emploi

TON PARCOURS. TON AVENIR.

CONTACTEZ-NOUS

45, boulevard Georges-Gagné sud, local 9,
Delson, QC J5B 2E5

450 845-3848
accueil@cjer.ca
www.cjer.ca

CJE CARREFOUR JEUNESSE EMPLOI ROUSSILLON

Financé en partie par le gouvernement du Canada par le biais de la Stratégie emploi et compétences jeunesse | Canada

Avec la participation financière de : Québec

CAP vers l'emploi

TON PARCOURS. TON AVENIR.

EMPLOYEUR, DEVENEZ PARTENAIRE DE LA RÉUSSITE DES JEUNES !

Une relève à accueillir.
Un potentiel à développer.
20 semaines de travail rémunéré.
Un accompagnement personnalisé.

COMMENT ÇA FONCTIONNE ?

Phase 1 - 20 semaines
Préparation du jeune

- Développement des compétences.
- Ateliers, activités, plateaux de travail et préparation à l'emploi.

Phase 2 - 20 semaines
Expérience en entreprise

- Travail rémunéré à raison d'un minimum de 25 heures par semaine.
- Le participant met ses compétences en pratique au sein de votre entreprise.

VOUS N'ÊTES PAS SEUL

Un accompagnement est prévu tout au long du parcours de la phase 2.

Avec le participant :

- Suivis réguliers;
- Rencontres individuelles;
- Appels, textos et courriels;
- Soutien en cas de difficultés.

Avec votre entreprise :

- Communication avec l'employeur;
- Arrimage avec la personne qui accompagne le participant;
- Intervention rapide au besoin;
- Soutien à l'intégration et au maintien en emploi.

LA CONTRIBUTION SALARIALE OFFERTE

Période	Contribution offerte	Durée
Semaines 1 à 10	100% du salaire minimum	10 semaines
Semaines 11 à 17	50% du salaire minimum	7 semaines
Semaines 18 à 20	25% du salaire minimum	3 semaines

APPEL À L'ACTION

Vous avez une place pour la relève? Faites équipe avec nous.

Votre entreprise peut offrir :

- Une expérience contrète dans un environnement professionnel;
- Une occassion de développer ses compétences;
- Une possitibilité de se démarquer et de poursuivre son parcours en emploi.